

LIGUE DE FOOTBALL DES PAYS DE LA LOIRE



SAISON 2025/2026

CR Organisation des Compétitions Jeunes Masculins

PROCES-VERBAL N°26

Réunion du :	25.11.2025 à St Sébastien sur Loire
Président de la CR :	Patrick PIOU
Présents :	Hubert BERNARD – Gabriel GÔ – Christian GUIBERT – Benoît LEFEVRE
Assiste :	Nathalie PERROTEL, assistante administrative
Excusés :	Loïc COTTEREAU – Patrick VAUCEL - Xavier LACRAZ, D.T.R. – Grégoire SORIN, C.T.R.

Préambule :

M. Loïc COTTEREAU, membre de LOUVERNÉ SPORTS (508666)

M. Gabriel GÔ, membre de ROUILLON EG (524226)

M. Benoît LEFEVRE, membre de LA BACONNIERE AS (518642)

M. Patrick PIOU, membre de l'AV. ST PIERRE MONTREVAULT (541297)

M. Patrick VAUCEL, membre de COULAINES JS (502544)

Ne prennent pas part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Dossiers transmis par les Commissions Régionales

2.1 CR Arbitrage – Lois du Jeu – PV N° 03 du 19.11.2025

Match n° 53720008 : LES HERBIERS VF / VERTOU USSA – Régional 1 U 15 du 15.11.2025

Réserve technique déposée par le club de Vertou USSA concernant l'attribution d'un carton rouge

La Commission :

- prend acte de la décision de confirmer le résultat acquis sur terrain, à savoir victoire 2 buts à 0 pour les Herbiers.

2.3 CR Arbitrage – Lois du Jeu – PV N° 04 du 24.11.2025

Match n° 55176778 : FAY BOUVRON / THOUARE US – Coupe PDL-Initiatives U 19 du 22.11.2025

Match arrêté à la 79^{ème} minute de jeu par l'arbitre de la rencontre suite à la blessure d'un joueur de FAY BOUVRON FC nécessitant l'intervention des pompiers et entraînant une reprise du jeu tardive, et donc une absence d'éclairage homologué pour la poursuite de la rencontre

La Commission :

- prend connaissance de la proposition de donner match à rejouer ;
- décide de fixer la rencontre au Samedi 13 DECEMBRE 2025 à 15 heures à THOUARE, conformément à l'Article 5.2.7 du Règlement de la compétition.

3. Article 37 du Règlement des Championnats Jeunes de la LFPL – Dossiers de suivi de retrait de point

3.1 Dossier CHATEAUBRIANT VOLT. (501948) – Régional U 17 R1

La Commission constate que l'équipe de Chateaubriant Volt. – Championnat U 17 R1 a reçu une sanction d'un an de suspension au 15.10.2025.

En conséquence, les voies de recours étant échues, et en application des dispositions de l'Article 37 du Règlement des Championnats Jeunes de la LFPL, la Commission décide du retrait de 6 points au classement de la compétition susmentionnée à l'équipe concernée.

4. Coupe Gambardella-Crédit Agricole

4.1 Finales Régionales du 22 Novembre 2025

Sous réserve des vérifications en cours, la Commission homologue les résultats des Finales Régionales de la Coupe Gambardella-Crédit Agricole, et transmet à la Fédération le nom des 7 équipes qualifiées pour le 1^{er} tour fédéral du 13 décembre 2025 :

CARQUEFOU USJA – CHOLET SO – GJ POUZAUGES-BOCAGE – LE MANS FC – ORVAULT RC – SEGRÉ ESHA F. – ST FIACRE SUR MAINE (FC Coteaux du Vignoble)

4.2 Remboursement des frais de déplacement – du 1^{er} tour éliminatoire aux Finales Régionales

La Commission demande aux services administratifs de la LFPL de vérifier les déplacements effectifs et de rembourser les frais de déplacement des clubs suivants (3^{ème} déplacement consécutif et plus) :

CLUBS	Frais remboursés
CHOLET SO (500106)	237,60 €
AC ST BREVIN (502031)	128,70 €
CARQUEFOU USJA (502227)	94,05 €
LA ROCHE SUR YON VF (507000)	62,70 €
LES HERBIERS VF (507748)	103,95 €
NORT SUR ERDRE AC (512355)	123,75 €
GORGES ELAN (514034)	14,85 €
LE POIRÉ SUR VIE VF (516561)	117,15 €
ORVAULT SF (517365)	59,40 €
CHALLANS FC (548894)	108,90 €
GJ VARADES LOIREAUXENCE (580423)	338,25 €
TOTAL	1389,30 €

5. Championnats régionaux

5.1 Calendrier – Mise à jour du calendrier

Journée 7

- Championnat Régional U 18 : N° 53723304 : LES HERBIERS VF / GJ LUCON USMTCI ASMC (R2)

Est fixé au SAMEDI 13 DECEMBRE 2025 à 18 heures – Parc des Sports Massabielle 3 aux HERBIERS.

6. Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 19

6.1 Mise à jour du 2^{ème} tour

- Match N° 55176748 : GJ DE GOULAIN / PUY-MAZ-TESS US reporté en raison du décès d'un dirigeant

Après accords écrits des deux clubs, la Commission fixe la rencontre au MERCREDI 10 DECEMBRE 2025 à 20 heures à Basse Goulaine – Stade Henri Michel.

- Match : ST SEBASTIEN FC / NANTES ETOILE DU CENS ou VERTOU USSA

Dossier Nantes Etoile du Cens / Vertou USSA (Tour 1) en Commission Régionale de Discipline – en attente de décision

- Match N° 55176778 : FAY BOUVRON FC / THOUARÉ US (cf 2.3)

Samedi 13 DECEMBRE 2025 à 15 heures à THOUARÉ, conformément à l'Article 5.2.7 du Règlement de la compétition.

6.2 Tirage du 3^{ème} tour éliminatoire du 13 décembre 2025

Sous réserve des vérifications et procédures en cours, la Commission enregistre les résultats du 2^{ème} tour et procède au tirage du 3^{ème} tour éliminatoire devant se dérouler le 13 décembre 2025 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Précisions :

- Pour les équipes encore en lice en Coupe Gambardella, les rencontres se dérouleront le Samedi 20 décembre 2025
- Les matches du 3^{ème} tour concernant le GJ Goulaine ou Puy-Maz-Tess US, ainsi que Fay Bouvron ou Thouaré US se joueront le Samedi 20 décembre 2025
- Le match concernant Les Herbiers VF (match de championnat en retard le 13.12) se jouera le Samedi 20 décembre 2025

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025

1. BRETIGNOLLES BREM ES	/	TALMONT ST HILAIRE
2. AIZENAY FRANCE	/	ST HILAIRE VIHIERS
3. ST SYLVAIN D'ANJOU AS	/	BONCHAMP ES
4. NANTES LA MELLINET	/	CHALLANS FC
5. ANGERS NDC	/	SABLÉ FC
6. ANGERS SCA	/	NORT SUR ERDRE AC
7. DERVAL SCNA	/	ST BERTHEVIN US
8. ST NAZaire AF	/	ST JULIEN DIVATTE FC
9. ANGERS VAILLANTE	/	GORGES ELAN
10. LES SABLES VF	/	LE POIRÉ SUR VIE VF
11. DENÉE VALLAYON UF3I	/	BAUGÉ EA BAUGEOS
12. GJ NORD EST MANCEAU	/	GJ PAYS DE CHATEAU GONTIER
13. TOUTMAULÉVRIER SP	/	LA ROCHE SUR YON VF
14. CHATEAUBRIANT VOLT.	/	NANTES JSC BELLEVUE
15. GJ LSCA LOUVERNÉ	/	MONTREUIL JUIGNÉ BF
16. GJ ST FULGENT USBB U	/	CHALONNES CHAUDEFOND
17. ST PIERRE MONTREVAULT AS	/	GJ ARDELAY ST PAUL
18. GJ BROUZIL CHAVAGRAB	/	BEAUPREAU CHAPELLE
19. LE MANS AS VILLARET	/	CHANGÉ US
20. GJ 13SEPTIERS BRUF.	/	FONTENAY VF
21. ST BRÉVIN AC	/	ST PHILBERT GD LIEU
22. GJ DE GOULAIN <i>ou</i> PUY-MAZ-TESS.	/	MONTAIGU VF

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025

23. AIGREFEUILLE AS MAIN	/	BOUAYE FC
24. CAMOEL PRESQU'ILE FC	/	SAVENAY MALVILLE PFC
25. DONGES FC	/	ORVAULT RC
26. GJ SUD RETZ FOOTBALL	/	CARQUEFOU USJA
27. ORVAULT SF	/	GUÉRANDE MADELEINE
28. GJ MÉSANGER ST GÉRÉON	/	LE MANS FC
29. ST FIACRE COTEAUX	/	GJ POUZAUGES BOCAGE
30. FAY BOUVRON <i>ou</i> THOUARÉ US	/	ST SÉBASTIEN FC <i>ou</i> NANTES ETOILE DU CENS <i>ou</i> VERTOU USSA
31. VIEILLEVIGNE LA PLANCHE	/	LES HERBIERS VF
32. ST HERBLAIN UF	/	SEGRÉ ESHA F.

16èmes de Finale : 24 JANVIER 2026

7. Coupe Pays de la Loire-Initiatives U 17

7.1 Mise à jour du 3^{ème} tour

- Match N° 55177166 : PUY-MAZ-TESS US / CHALONNES CHAUDEF. reporté en raison du décès d'un dirigeant

La Commission fixe la rencontre au SAMEDI 13 DECEMBRE 2025 à 15 heures à La Tessoualle – Stade municipal Abbé Moreau.

7.2 Tirage du 4^{ème} tour éliminatoire du 13 décembre 2025

Sous réserve des vérifications et procédures en cours, la Commission enregistre les résultats du 3^{ème} tour et procède au tirage du 4^{ème} tour éliminatoire devant se dérouler le 13 décembre 2025 sur le terrain du club 1^{er} nommé.

Précisions :

1. Pour les équipes encore en lice en Coupe Gambardella, les rencontres se dérouleront le Samedi 20 décembre 2025
2. Le match du 4^{ème} tour concernant Puy-Maz-Tess ou Chalonnes Chaudef. se jouera le Samedi 20 décembre 2025

SAMEDI 13 DÉCEMBRE 2025

1. FONTENAY VF	/	AIZENAY France
2. GJ LION ST MARTIN	/	LA FLÉCHE RC
3. ST HILAIRE VIHIERS	/	GJ BOUFFÉRÉ S2GFC
4. AUBRY CHAUDRON FC	/	NANTES LA MELLINET
5. GJ LUCON USMTCL ASMC	/	GJ HERBERGEMENT USSA
6. ST SATURNIN MI. FC	/	ANGERS NDC
7. BRISSAC AUBANCE ES	/	LE FUILLET CHAUSSAIRE
8. SAUMUR OFC	/	DENÉE VALLAYON UF31
9. GJF CHANTONNAY	/	LES SABLES VF
10. BONCHAMP ES	/	COULAINES JS
11. ST ANDRÉ ST MACAIRE	/	CARQUEFOU USJA
12. BEAUFORT EN VALLÉE	/	ARNAGE-PONTLIEUE US
13. STE GEMMES ANDIGNÉ	/	TIERCÉ CHEFFES AS
14. GJ BELLEVIGNY	/	TILLIÈRES ARC
15. CHANGÉ CS	/	MAYENNE STADE FC
16. ST JULIEN DIVATTE FC	/	PORNIC FOOT
17. GORGES ELAN	/	ST NAZAIRE AF
18. GJ GÉTIGNÉ BBC	/	LE POIRÉ SUR VIE VF
19. BAUGÉ EA BAUGEOIS	/	LE MANS FC
20. CHANGÉ US	/	MESLAY DU MAINE AS
21. VALANJOU AS	/	GJ MESNIL FCBLERCMB
22. VALLET ES	/	LES HERBIERS VF
23. GJF MCS JOUÉ L'ABBÉ	/	FC DU CRAONNAIS
24. CHALLANS FC	/	ORVAULT SF
25. LAVAL STADE MFC	/	CHATEAUBRIANT VOLT.
26. MONTREUIL JUIGNÉ BF	/	MÉRAL-COSSÉ US
27. GJ TORFOU SEVREMOINE	/	LA ROCHE SUR YON ESOVF

SAMEDI 20 DÉCEMBRE 2025

28. ORVAULT RC	/	VERTOU FOOT ES
29. PUY-MAZ-TESS <i>ou</i> CHALONNES	/	GJ LOIREAUXENCE VAIR
30. SAUTRON AS	/	SEGRÉ ESHA F.
31. GJ LA BAULE COTE D'A.	/	ST FIACRE COTEAUX FC
32. GJ DE GOULAINNE	/	GJ POUZAUGES BOCAGE

16èmes de Finale : 24 JANVIER 2026

8. Prochaine réunion

- **MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 à 10 heures – ST SEBASTIEN SUR LOIRE (salle VDB) – Présentiel**
 - o Préparation Championnats 2^{ème} phase
 - o Tirages 16èmes de Finale Coupes PDL U 17 et U 19 du 24 janvier 2026

Le Président,
P. PIOU

La Secrétaire administrative,
N. PERROTEL